

axe de son action. Dans ce cadre, les entreprises membres du

Un engagement fructueux pour les deux parties

Jean-Paul Jeanrenaud, Directeur des relations avec les entreprises et l'industrie du WWF, s'entretient avec Wiebke Herding (UICN)

Quand est-ce que le WWF s'est vraiment engagé dans la collaboration avec le secteur privé ?

En 1999 environ, Lafarge nous a contactés à travers un intermédiaire. Au début, ils voulaient planter un arbre pour chacun de leurs employés. Après discussion, nous nous sommes mis d'accord sur une initiative de restauration de forêts. Au fil du temps, le potentiel de coopération s'est avéré beaucoup plus important. Les cimenteries produisant près de 5% des émissions mondiales de CO₂, nous avons travaillé avec Lafarge afin de définir des objectifs de réduction pour l'entreprise. Ensuite, le WBSCD a invité Lafarge à accueillir conjointement leur initiative pour le secteur des cimenteries, ce qui a conduit à l'adoption d'objectifs similaires par 16 grands cimenteries du monde. L'initiative a transformé l'ensemble du secteur.

Pour le WWF, quels sont les éléments les plus porteurs de la collaboration avec des entreprises comme Lafarge ?

Les activités du secteur privé comptent parmi les causes principales de dégradation de l'environnement. **De nombreux processus industriels comportent une empreinte très lourde.** Pour y répondre, on peut sensibiliser aux dommages, intenter des procès en justice aux entreprises et diffuser les faits par l'intermédiaire des médias. Mais on peut aussi travailler avec des entreprises progressistes et les aider à faire évoluer leurs activités. A notre avis, la plupart des gens – même dans les grandes entreprises – veulent faire les choses correctement, mais, très souvent, ils ne savent pas comment. Nous nous engageons dans un parcours partagé afin que les entreprises travaillent d'une façon plus affinée et moins dommageable.

Comment choisissez-vous les entreprises avec lesquelles vous travaillez ?

Il y a différentes sortes de relations. Nous avons des relations bilatérales avec des entreprises comme Lafarge, Nokia, HSBC, Canon... Pour les entreprises à très fort impact, nous essayons d'aller au noyau de l'activité et d'améliorer les choses à partir de là. Si des entreprises agissent d'une façon favorable à l'environnement, nous les aidons à faire connaître ces actions pour leur marketing.

Dans d'autres cas, les entreprises sont regroupées. Ainsi, nous travaillons avec Nestlé, Unilever et Procter & Gamble sur des cultures à fort impact sur l'environnement (huile de palme, soja, canne à sucre...). Ils veulent participer à la définition de normes pour l'ensemble du secteur. Nous examinons des modalités de production de ces matières premières sans dommage pour l'environnement ni forts impacts sociaux.

Toutes les entreprises avec lesquelles vous collaborez sont-elles des sponsors du WWF ?

Certaines de ces relations apportent des fonds importants au WWF. Nous essayons de récupérer les coûts de notre participation et d'obtenir du financement pour nos programmes. Nous avons aussi des projets conjoints avec des entreprises.

Mais certaines entreprises ne nous apportent pas de soutien financier. Avec Shell, par exemple, nous ne sommes pas en mesure de leur offrir un soutien financier.

La plupart des lecteurs de ce bulletin s'accorderont à penser que

L'Union européenne s'est engagée à arrêter la perte de biodiversité en Europe d'ici 2010. Afin de réaliser cet objectif ambitieux, la Commission européenne a présenté l'année dernière une Communication sur l'arrêt de la perte de biodiversité d'ici 2010, avec un plan d'action détaillé décrivant les mesures à prendre par l'UE et ses Etats membres.

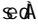
La pièce maîtresse de la politique de biodiversité de l'UE est sa législation sur les habitats naturels et les oiseaux, y compris le réseau Natura 2000. Mais Natura 2000 ne suffit pas ; il reste beaucoup à faire par les gouvernements des Etats membres, les entreprises et d'autres acteurs. C'est pourquoi le Plan d'action de l'UE pour la biodiversité mentionne le besoin d'établir des partenariats solides avec le secteur privé.

Ceux parmi nous, représentants du secteur public, qui sont chargés de gérer ou d'administrer différents aspects de l'équation de la biodiversité, se trouvent confrontés à trois grands problèmes :

1. *La perception qu'a le public de l'importance économique de la perte de la biodiversité a été faussée par des arguments partiels et une fausse logique.* Soutenir qu'il faut arrêter la construction d'une infrastructure importante à cause du risque de perte d'une espèce particulière de chauve-souris fera souvent l'objet d'une dérision à peine cachée. C'est le cas classique d'une perte marginale imperceptible, sauf pour une poignée de spécialistes. Mais lorsque ces pertes marginales, additionnées au fil du temps, provoquent une importante perte cumulée, il est souvent trop tard.
2. Deuxièmement, *ce qui est mauvais pour la société dans son ensemble n'est pas forcément mauvais pour l'individu ou pour l'entreprise.* Il est parfaitement logique qu'en l'absence de contraintes réglementaires, un pêcheur poursuive son activité jusqu'à ce qu'il ait capturé la dernière morue de l'océan. Les forces du marché ne donnent aucun signal, puisque les prix augmentent avec l'exploitation des ressources disponibles et la baisse résultante des stocks. Les pêcheurs ne seront prêts à accepter des contraintes réglementaires et à coopérer entre eux que s'ils ont conscience des conséquences de leurs actions à long terme.
3. Troisièmement, si *la protection de la biodiversité* est considérée comme souhaitable d'un point de vue éthique ou esthétique, *on pense souvent qu'elle n'a guère de justification économique.* A propos de Natura 2000, nous entendons encore des commentaires qualifiant les zones désignées pour le réseau de « terres gâchées » sans valeur économique, ce qui est en contradiction flagrante avec le fait que des activités économiques normales peuvent se poursuivre.

Le message que je veux vous transmettre est que, même si vous n'êtes pas convaincus de la nécessité de protéger certaines espèces menacées, la protection de la biodiversité est non

seulement très sensée du point de vue économique, mais également indispensable à notre bien-être futur.

La protection de la biodiversité a un sens sur le plan macro-économique, mais elle est aussi avd ques  CO±



Les gouvernements ne sont pas en mesure d'atteindre tout seuls leur objectif d'arrêter la perte de la biodiversité d'ici 2010. L'initiative

Qu'est-ce que les compensations de biodiversité ?

Les compensations de biodiversité sont des activités de conservation ayant des résultats mesurables de conservation in situ qui compensent des dommages résiduels significatifs d'un projet pour la biodiversité, après des mesures de prévention et d'atténuation adaptées. Leur objectif est la « non-perte globale » ou, de préférence, un gain net pour la biodiversité pour ce qui concerne la structure et les fonctions des écosystèmes, y compris les aspects liés aux moyens de subsistance et à l'agrément.

Les compensations de biodiversité suscitent un intérêt croissant en tant que mécanisme susceptible de favoriser le développement durable. La construction et le développement sont importants pour la croissance économique, mais représentent aussi l'une des causes importantes de l'actuel recul sans précédent de la biodiversité, lié à la destruction et au morcellement des milieux naturels. Nombre de projets d'infrastructure ont des impacts négatifs et importants sur

Vision de l'UICN

Un monde juste qui valorise et conserve la nature.

Mission de l'UICN

Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Mission de l'UICN dans la région paneuropéenne

Entretien et construire un réseau d'excellence dans la recherche, la politique et l'expertise environnementales, en ayant comme objectif de :

1. contribuer à la mission globale de l'UICN
2. soutenir l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les politiques nationales et régionales

Bureau Régional à Bruxelles

Bureau régional pour l'Europe et Représentation permanente auprès de l'Union européenne
Boulevard Louis Schmidt 64
1040 Bruxelles, Belgique
Tél: +32 2 732 82 99
Fax: +32 2 732 94 99

Belgrade

Bureau de Programme pour l'Europe du Sud-Est
Dr. Ivana Ribara 91
11070 Novi Beograd
Serbie
Tél: +381 11 2272 411
Fax: +381 11 2272 531

Moscou

Bureau de Programme pour la Russie et la Communauté des Etats Indépendants
Stolyarny pereulok, 3
– bâtiment 3
Moscou 123022, Russie
Tél: +7 (095) 609-33-99
Fax: +7 (095) 609-34-11

Tbilissi

Bureau de Programme pour le Caucase-Sud
Vaja-Pshavela Ave. 41, VI étage
Tbilisi 0077
Géorgie
Tél +995 32 47 30 70
Fax: +995 32 39 57 05

Tilburg

Reitseplein 3
5037 AA Tilburg
Pays-Bas
Adresse postale :
Postbus 90154
5000 LG Tilburg
Pays-Bas